

RCS : ST PIERRE DE LA REUNION

Code greffe : 9742

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST PIERRE DE LA REUNION atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 00082

Numéro SIREN : 434 529 947

Nom ou dénomination : A.E.S.SAINT-PIERRE

Ce dépôt a été enregistré le 28/06/2022 sous le numéro de dépôt 2442

POUVOIR

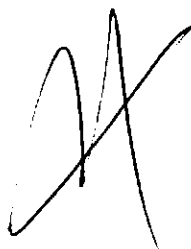
Je, soussigné, Régis FIEGENWALD,
demeurant 9 allée Emmanuel Joron 97410-SAINT PIERRE

agissant en ma qualité de représentant légal de la SAS TRINITY, présidente d'A.E.S. SAINT PIERRE au capital de 77.700 €, dont le siège social est au 247 rue Amiral Lacaze, Terre Sainte 97410-SAINT PIERRE, RCS SAINT PIERRE 434 529 947

donne par les présentes pouvoir à Me Augustin Triguero, avocat 10 rue de la Fraternité ZAC du Triangle 97490 SAINTE CLOTILDE

de, pour moi et en mon nom ès qualité, procéder auprès du Greffe du Tribunal de Grande Instance de ST PIERRE à la formalité de dépôt des comptes annuels de l'exercice 2019 approuvés par assemblée de ce jour

Fait à SAINT PIERRE
Le 27 mai 2020



A.E.S. SAINT PIERRE

S.A.S. au Capital de 77.700 €
Siège Social : 247 rue Amiral Lacaze
Terre Sainte 97410-SAINT PIERRE
RCS SAINT PIERRE 434 529 947

**Déclaration d'affectation du résultat
de l'exercice social clos le 31/12/2019
(A.G.O. du 27/05/2020)**

Le soussigné, M. Régis FIEGENWALD,
es-qualités de : représentant légal de la SAS TRINITY, présidente et associée unique
d'A.E.S. SAINT PIERRE

Déclare, en application des dispositions de l'article 44-1° nouveau du décret du 23 Mars 1967,

que la proposition d'affectation du résultat social de l'exercice clos le 31 décembre 2019, soumise à la décision de l'associé unique lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 27 mai 2020, est identique en sa teneur à la résolution d'affectation décidée au cours de ladite assemblée, et encore que les termes de ladite résolution adoptée sont les suivants :

"...

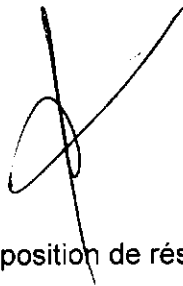
DEUXIEME DECISION : Affectation du résultat de l'exercice écoulé

L'Associé Unique approuve la proposition de la présidence et, après avoir constaté que les comptes clos le 31 décembre 2019 font apparaître un bénéfice de 44.513 €, décide de l'affecter ainsi qu'il suit :

- à concurrence de 17.318 € : au poste « Autres réserves »
- à concurrence du solde, soit 27.195 € : aux dividendes revenant à l'associé unique personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés

... ».

Fait au siège social
Le 27 mai 2020



PJ : Extrait de la proposition de résolution à l'AGO du 27/05/2020 relative à l'affectation du résultat

A.E.S. SAINT PIERRE

S.A.S. au Capital de 77.700 €
Siège Social : 247 rue Amiral Lacaze
Terre Sainte 97410-SAINT PIERRE
RCS SAINT PIERRE 434 529 947

**Extrait de la proposition d'affectation
du résultat de l'exercice 2019
soumise à l'A.G.O. du 27/05/2020**

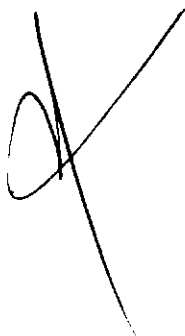
" ...

DEUXIEME DECISION : *Affectation du résultat de l'exercice écoulé*

L'Associé Unique approuve la proposition de la présidence et, après avoir constaté que les comptes clos le 31 décembre 2019 font apparaître un bénéfice de 44.513 €, décide de l'affecter ainsi qu'il suit :

- à concurrence de 17.318 € : au poste « Autres réserves »
- à concurrence du solde, soit 27.195 € : aux dividendes revenant à l'associé unique personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés

... ».

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'K' or similar character, with a vertical line extending upwards and a diagonal line crossing it.



A.E.S. SAINT PIERRE

S.A.S. au Capital de 77.700 €
Siège Social : 247 rue Amiral Lacaze
Terre Sainte 97410-SAINT PIERRE
RCS SAINT PIERRE 434 529 947

**Rapport général de la présidence
à l'AGO du 27/05/2020**

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons convoquée en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la Société durant social clos le 31 décembre 2019 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

C'est en sa qualité de dirigeant de la société « TRINITY », elle-même présidente en titre de AES SAINT PIERRE, que le soussigné a établi le présent rapport de gestion en vue de cette approbation.

Nous vous précisons que les comptes annuels 2019 soumis ainsi à votre approbation ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Cependant des précisions préalables sont nécessaires en regard de la pandémie COVID-19 et de ses conséquences économiques, sociales, et juridiques pour AES SAINT PIERRE.

1/ Conséquences économiques et sociales : au niveau national le gouvernement a pris un certain nombre de mesures qui ont conduit notre société à :

- la fermeture de ses établissements, avec mise en place du chômage partiel
- avec impossibilité de continuer l'activité par télétravail en raison de l'activité spécifique de notre société
- ni possibilité de poursuivre notre activité d'une autre façon

2/ Conséquences juridiques : les restrictions de réunion et des déplacements (lesquels ne peuvent se justifier pour une société commerciale et ses membres que pour des motifs de travail et de direction et non pas pour des motifs d'ordre privé que sont les assemblées générales).

Ces restrictions courent jusqu'au 31 juillet 2020, sauf prorogation mais au plus tard jusqu'au 30 novembre 2020.

Il est rendu possible, quelles que soient les dispositions statutaires, de recourir au courrier électronique pour la tenue d'assemblées, mais le dirigeant peut recourir tout aussi bien par consultation écrite, par conférence téléphonique ou audiovisuelle

Pour ce qui est plus particulièrement d'AES SAINT PIERRE, la décision peut légalement intervenir dans la mesure où l'associé unique et le dirigeant sont représentés par une personne physique unique.

Pour ce qui est de notre commissaire aux comptes, il sera convoqué à une conférence téléphonique.

3/ Conséquences financières (dividendes) : En droit, les ordonnances prises par le gouvernement dans le cadre du COVID-19 n'ont pas modifié les conditions et modalités légales de distribution d'éventuels dividendes.

Dès lors, rien n'interdit ou réduit le droit des associés de fixer un dividende comme par le passé. Cependant, le principe de précaution conduit à ne vous proposer de voter qu'un dividende minoré par rapport au résultat de l'exercice, dans la mesure où ce montant minoré qui vous est proposé (voir plus bas III.2) a été arrêté de façon à ce qu'il ne remette pas en cause la continuité de l'exploitation.

I - ACTIVITE DE LA SOCIETE

I.1 - Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice 2019

La société a connu une hausse sensible de son chiffre d'affaires mais dans l'ensemble l'activité reste stable.

Elle est une des filiales de la société mère animatrice du groupe, la SAS TRINITY qui a pris le relais en cette qualité de QUINTA ESSENTIA à compter du 1^{er} mai 2015.

AES SAINT PIERRE est liée avec TRINITY par un contrat d'animation et de prestations ; TRINITY, tout comme le faisait originellement QUINTA ESSENTIA, assure plus particulièrement la politique générale du groupe et veille au développement du modèle économique qui a fait ses preuves par le passé.

I.2 - Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Compte tenu de la stabilité et de la nature de notre activité, il nous reste toujours à maintenir nos efforts pour affermir la pérennité de l'entreprise mais les difficultés majeures et imprévues rendent cette perspective fragile : grève des « Gilets Jaunes » et COVID19.

I.3 - Evénements importants survenus en cours et depuis la clôture de l'exercice

Rien de particulièrement significatif n'est à signaler hors la grève des « Gilets Jaunes » et surtout la pandémie due au COVID19 dont les conséquences pour AES SAINT PIERRE et le groupe sont à ce jour peu mesurables.

I.4 - Activité en matière de recherche et de développement

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a engagé aucune dépense de recherche et de développement.

I.5 - Principaux risques et incertitudes

Rien de particulièrement significatif n'est à signaler.

I.6 - Utilisation d'instruments financiers

Rien de particulièrement significatif n'est à signaler.

I.7 - Délais de paiement

Sont joints en annexe les tableaux des délais de paiement fournisseurs et clients à la date de clôture de l'exercice écoulé.

II - FILIALES ET PARTICIPATIONS

II.1 - Activité des filiales et participations

Néant.

II.2 - Prises de participation ou prises de contrôle

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé

II.3 - Cession de participations

Néant.

II.4 - Régularisation de participations croisées

Néant.

III - RESULTATS - AFFECTATION

III.1 - Examen des comptes et résultats.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le chiffre d'affaires net s'est élevé à 725.988 €, en hausse peu significative par rapport à celui de 2018 qui a été de 695.519 €.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 103.782 € et celui des charges sociales à 23.017 €, pour respectivement 87.125 € et 25.654 € en 2018.

Le total des charges d'exploitation s'étant élevé à 678.592 € contre 640.080 € en 2018, l'exercice écoulé se solde par un résultat d'exploitation de 49.922 € contre 59.580 € en 2018.

Le bénéfice ressort à 44.513 € contre un bénéfice de 54.459 € lors de l'exercice précédent.

III.2 - Approbation des comptes et Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 44.513 € et d'affecter ce dernier ainsi qu'il suit :

- à concurrence de 17.318 € : au poste « Autres réserves »

- à concurrence du solde, soit 27.195 € : aux dividendes revenant à l'associé unique personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés

Le dividende à distribuer au titre de l'exercice serait ainsi fixé à 35 € par action
Il serait mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

III.3 - Rappel des dividendes distribués

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices dans le tableau qui suit :

Exercice clos le	Dividendes éligibles à l'abattement	Autres revenus distribués éligibles à l'abattement	Revenus non éligibles à l'abattement
31 décembre 2016	90.300 €		9.933 €
31 décembre 2017			80.031 €
31 décembre 2018			49.728 €

III.4 - Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, je vous indique :

- les sommes visées par l'article 39-4 du CGI : néant.
- les autres dépenses non déductibles : 34 € dans le poste Amendes et pénalités.

III. 5 - Conventions réglementées

Nous vous demandons d'approuver les conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce conclues ou poursuivies au cours de l'exercice écoulé

Votre commissaire a été régulièrement avisé de ces conventions qu'il vous relate dans son rapport spécial.

IV - PRESIDENCE ET CONTROLE DE LA SOCIETE

IV.1 - Présidence

Aucune modification n'est intervenue concernant la présidence, son mandat se poursuivant sans rémunération.

IV.2 - Commissaires aux Comptes

Aucune modification n'est intervenue concernant les commissaires aux comptes, ceux-ci ayant été nommés lors de l'assemblée générale du 14 mars 2015.

Vous allez prendre connaissance du contenu des rapports du commissaire aux comptes titulaire sur cet exercice 2019.

Nous vous inviterons ensuite à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre décision.

Saint Pierre, le 28 avril 2020

LA PRESIDENCE
Régis FIEGENWALD président SAS TRINITY



**MODÈLE TYPE DE TABLEAUX UTILISÉS POUR PRÉSENTER LES INFORMATIONS
RELATIVES AUX DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS
MENTIONNÉS À L'ARTICLE D. 441-4**

*Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau
prévu au I de l'article D.441-4)*

Article D.441 I.-1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Article D.441 I.-2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (Indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)		0 jour (Indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement													
Nombre de factures concernées						24						247	
Mt. total factures concernées t.t.c	42 694,90			341,91	84,67	43 121,48	18 069,73	8 413,92	6 814,05	19 678,00	52 975,70		
% du montant total des achats t.t.c de l'exercice	7,34			0,06	0,01								
% chiffre d'affaires t.t.c de l'exercice							2,31	1,07	0,87	2,51			
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées													
Nombre des factures exclues													
Montant total des factures exclues													
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)													
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	☒ Délais contractuels : (préciser)						☒ Délais contractuels : (préciser)						
	☐ Délais légaux : (préciser)						☐ Délais légaux : (préciser)						

N° de Dossier : 060098

En Euro

622

FIDECOREX SELAFA 1 AVENUE LUC DONAT LOCAL 1 BP 113 97453 SAINT-PIERRE CEDEX

colr arlch
arf
✱

SAS AES SAINT PIERRE

247 RUE AMIRAL LACAZE

TERRE-SAINTE

97410 SAINT PIERRE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

2050

Réel Normal BIC

Déclaration envoyée par la procédure EDI-TDFC

Formulaire millésime 2019

SIE	N° dossier	Clé	Régime	Insp
9740401	900794	18	EM	652
N° Siret		43452994700013		



Désignation de l'entreprise : SAS AES SAINT PIERRE Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 247 RUE AMIRAL LACAZE 97410 SAINT PIERRE Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 43452994700013 Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 31/12/2019	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC	
		Frais de développement*	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	1 821
		Fonds commercial (1)	AH	AI	106 000
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
		Terrains	AN	AO	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	1 164
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	52 157
		Immobilisations en cours	AV	AW	
		Avances et acomptes	AX	AY	9 600
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Créances rattachées à des participations	BB	BC	
		Autres titres immobilisés	BD	BE	
		Prêts	BF	BG	
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	2 000
		TOTAL (II)	BJ	BK	55 142
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	7 438
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	52 976
		Autres créances (3)	BZ	CA	1 002
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	
Comptes de régularisation		Disponibilités	CF	CG	120 408
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	180
	TOTAL (III)		CJ	CK	182 004
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW		
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM		
	Ecart de conversion actif * (VI)		CN		
	TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A	331 681
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes.	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



(2)

BILAN - PASSIF avant répartition

DG FIP N° 2031 - SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS AES SAINT PIERRE		Néant ☐ *		
				Exercice N 31/12/2019		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)			DA	77 700	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	7 770	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1 ☐)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ ☐)			DG	129 199	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	44 513	
	Subventions d'investissement			DJ	10 982	
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	270 164	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)			DV	139	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	43 121	
	Dettes fiscales et sociales			DY	18 256	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
Compte régul	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	61 516		
Ecart de conversion passif *			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	331 681		
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		IC	
			Écart de réévaluation libre		ID	
			Réserve de réévaluation (1976)		IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	61 516
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS AES SAINT PIERRE						Néant ☐ *			
.		Exercice N							
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	219 011	FB		FC	219 011		
	Production vendue { biens * services *	FD	506 977	FE		FF	506 977		
		FG		FH		FI			
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	725 988	FK		FL	725 988		
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	2 517		
	Autres Produits (1) (11)					FQ	9		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	728 514	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS	122 448	
	Variation de stock (marchandises) *						FT	-1 202	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU	306 520	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	108 833	
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	6 028	
	Salaires et traitements *						FY	103 782	
	Charges sociales (10)						FZ	23 017	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	9 156	
			- dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE	10	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	678 592	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	49 922		
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
Total des produits financiers (V)						GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	21	
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
Total des charges financières (VI)						GU	21		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-21		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	49 901		

Désignation de l'entreprise <u>SAS AES SAINT PIERRE</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	653
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	653
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	34
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	34
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	619
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	6 007
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	729 167
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	684 654
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	44 513
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	3 000
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	2 517
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
CGSS - Redressement 2017 MAJORATIONS		34	
Regul			10
Regul CLT 31/12/19			551
REGIE TGI - Annul chq			49
REGIE TGI Annul chq			44
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs



Désignation de l'entreprise										SAS AES SAINT PIERRE		Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		2		3			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	107 821	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	I	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	I	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagement des constructions *		I	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		I	Dont Composants	M3		KS	1 508	KT		KU	5 876
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagement divers *					KV	40 809	KW		KX		
		Matériel de transport *					KY	29 537	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	7 669	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM	9 600	
	TOTAL III						LN	79 522	LO		LP	15 476	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
Autres participations						8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés						IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières						IT	2 000	IU		IV			
TOTAL IV						LQ	2 000	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								OG	189 343	OH		OJ	15 476
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virements de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobi- lisations en fin d'exercice			
						1		2		3			
INCORP.	Frais d'établissement				TOTAL I		IN		CO		DO		
	Autres postes d'immobili- sations incorporelles				TOTAL II		IO		LV		LW	107 821	
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre					IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui					IR		MD		ME		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions					IS		MG		MH		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT		MJ		MK	7 383	
	Autres immobi- lisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagement divers					IU		MM		MN	40 809	
		Matériel de transport					IV		MP		MQ	29 537	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier					IW		MS		MT	7 669	
		Emballages récupérables et divers *					IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes						NC		ND		NE	9 600	
	TOTAL III						IY		NG		NH	94 998	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		OU		M7	
Autres participations						IO		OX		OY			
Autres titres immobilisés						II		2B		2C			
Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E		2F	2 000		
TOTAL IV						I3		NJ		NK	2 000		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								I4		OK		OL	204 819
												OM	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts.)

Exercice N clos le 31/12/2019

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS AES SAINT PIERRE

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032



Designation de l'entreprise SAS AES SAINT PIERRE										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN			
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	1 821	PF		PG		PH	1 821		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	75	QA	1 088	QB		QC	1 164		
Autres immobilisations corporelles	Inst générales, agencements, aménagements divers	QD	23 427	QE	3 961	QF		QG	27 388		
	Matériel de transport	QH	12 993	QI	4 107	QJ		QK	17 101		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	7 669	QM		QN		QO	7 669		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL III		QU	44 165	QV	9 156	QW		QX	53 321		
TOTAL GENERAL (I + II + III)		ON	45 985	OP	9 156	OQ		OR	55 142		

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Autres Immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3				
	Inst. gales, agenc et am des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1				
Inst techniques mat et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4				
	Mat bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2				
	Emballages récup et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9				
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO				
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ				

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations								SP		SR	



Désignation de l'entreprise		SAS AES SAINT PIERRE				Néant ☒ *				
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- Titres mis en équivalence	O2		O3		O4		O5	
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	O6		O7		O8		O9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD		
Dont dotations et reprises		{	- d'exploitation	UE		UF				
			- financières	UG		UH				
			- exceptionnelles	UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.								10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS AES SAINT PIERRE

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières			UT	2 000	UV		UW	2 000
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA					
	Autres créances clients			UX	52 976		52 976		
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)			ZI					
	Personnel et comptes rattachés			UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	827		827		
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	175		175		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN					
		Divers		VP					
	Groupe et associés (2)			VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR					
	Charges constatées d'avance			VS	180		180		
	TOTAUX			VT	56 158	VU	54 158	VV	2 000
RENVIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF					

CADRE B			ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)					7Y							
Autres emprunts obligataires (1)					7Z							
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)			à 1 an maximum à l'origine		VG							
			à plus d'1 an à l'origine		VH							
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)					8A							
Fournisseurs et comptes rattachés					8B	43 121		43 121				
Personnel et comptes rattachés					8C	9 268		9 268				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					8D	6 794		6 794				
Etat et autres collectivités publiques			Impôts sur les bénéfices		8E							
			Taxe sur la valeur ajoutée		VW	1 527		1 527				
			Obligations cautionnées		VX							
			Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	666		666				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					8J							
Groupe et associés (2)					VI	139		139				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)					8K							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *					ZZ							
Produits constatés d'avance					8L							
TOTAUX					VY	61 516	VZ	61 516				
RENVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Désignation de l'entreprise : SAS AES SAINT PIERRE		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET		Néant ☐ *	Exercice N, clos le : 31/12/2019	
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	44 513
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)						WD	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)						WF	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option						RA	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WI	
	Amendes et pénalités						WJ	34
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						I7	6 007
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE						WL	
	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI						L7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées aux taux à 0 %						I8	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						WN	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XR	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *						WQ	3 000
Interêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)						SU		
Zones d'entreprises* (activité exonérée)						SW		
Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)						SX		
Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro						M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3		
TOTAL I						WR	53 554	
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*							WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)							WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						WV	
	Autres plus-values imposées aux taux de 19 %						WH	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WP	
	Régime des sociétés mères et des filiales *						WW	
	Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation						XB	
	2A						XA	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *						ZY	5 876
	Majoration d'amortissement*						XD	
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)						K9	
	Entreprises nouvelles (44 septies)						L2	
	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)						L5	
	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)						PA	
Pôle de compétitivité hors CICE (Art. 44 undecies)						L6		
Sociétés d'investissement immobilier cotées (art. 208C)						K3		
Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)						XC	26 777	
ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)						OV		
Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)						IF		
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)						PC		
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)						PP		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XS		
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé						X9		
Dont déduction exceptionnelle pour investissement *						X9		
Créance dégagee par le report en arriere de déficit						ZI		
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2		
TOTAL II						XH	32 653	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)						XI	20 901	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *						XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	20 901	
						XO		



**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

Désignation de l'entreprise SAS AES SAINT PIERRE		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (I)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis A1. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	11 617
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis A1. 2 du CGI *		ZV	
Provisions pour risques et charges *		ZW	
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(I) Cette case comprend au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.



Désignation de l'entreprise SAS AES SAINT PIERRE										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	54 459				ZD	4 731			
	Prélèvements sur les réserves	OE					ZE	49 728			
							ZF				
							ZG				
	TOTAL I	OF	54 459				ZH	54 459			
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail)				J7		YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT				
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8		XQ	23 400			
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	54 166			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES	360	ST	31 267			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	108 833			
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	2 827			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		9Z	3 201			
	Total du compte correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						YX	6 028			
T. V. A.	- Montant de la T. V. A. collectée						YY	57 407			
	- Montant de la T. V. A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	40 145			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2018) *						OB				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						OS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%			
	- Numéro de centre agréé *				XP		- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 sinon 0				
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL		
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO		
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS AES SAINT PIERRE

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪
I. Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne)		⑨				
	Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne)		⑩				
	Cadre C : autres plus-values taxable à 19 %		⑪				

(A)

(B)

(ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI

[illegible]

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS AES SAINT PIERRE

Néant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ☒ ou 12,80 % ☒.

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) ☒.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à
22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ☒.

☒ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
☒ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins values			Imputations sur les plus- values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥ ⑦
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % (1) ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS AES SAINT PIERRE				Néant ☒ *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	6					
TOTAL (lignes 4 et 5)	7					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS AES SAINT PIERRE		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2019		et clos le : 31/12/2019	
Durée en nombre de mois		1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	5
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	725 988
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	725 988
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	9
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	1 202
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	1 211
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	430 950
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	83 452
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	10
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	514 412
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		(Total 1 + total 2 - total 3)	OG
			212 787
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).		SA	212 787
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE , cocher la case		EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)		GX	725 988
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	5
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	0 1 / 0 1 / 2 0 1 9
Date de cessation		HR	3 1 / 1 2 / 2 0 1 9

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOI-SD au § déclaration des effectifs.



COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2019

N° SIRET

43452994700013

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS AES SAINT PIERRE

ADRESSE (voie)

247 RUE AMIRAL LACAZE TERRE-SAINTE

CODE POSTAL

97410

VILLE

SAINT PIERRE

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

777

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SAS

Dénomination

QUINTA ESSENTIA

N° SIREN (si société établie en France)

538822586

% de détention

100,0000

Nb de parts ou actions

777,00

Adresse :

N°

247

Voie

RUE AMIRAL LACAZE TERRE SAINTE

Code Postal

97410

Commune

ST PIERRE

Pays

FRA

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

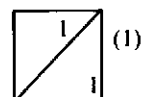
Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sous-crits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)☒ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

N° SIRET : 43452994700013

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS AES SAINT PIERRE

ADRESSE (voie) 247 RUE AMIRAL LACAZE TERRE-SAINTE

CODE POSTAL 97410

VILLE SAINT PIERRE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

RÉPARTITION DU BÉNÉFICE IMPOSABLE ENTRE LES DIFFÉRENTS TAUX

	Bénéfice
Bénéfice soumis au taux réduit à 15 %	0
Bénéfice soumis au taux normal à 28 %	20 901
Bénéfice soumis au taux normal à 31 %	0
Résultat imposable dans les conditions de droit commun	20 901

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Désignations	Montant
Total des charges à payer	

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
CCA CMA 2020			180		
Total des charges constatées d'avance			180		

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total des produits constatés d'avance					

colib confiant as

X

SAS A.E.S SAINT PIERRE

Société par actions simplifié

Au Capital de 77 700 Euros

SIEGE SOCIAL :

247, Rue Amiral Lacaze

97410 Saint-Pierre

RCS 434 529 947

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Sur les comptes de la période du 01/01/2019 au 31/12/2019

SAS A.E.S SAINT PIERRE

*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
de l'exercice clos au 31.12.2019*

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2019

A l'associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A.E.S SAINT PIERRE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation de la réserve

A la clôture de l'exercice, les créances clients antérieures à l'exercice comptable clos en 2019 n'a fait l'objet d'aucune dépréciation. Si la dépréciation que nous avons estimé nécessaire avait été enregistrée, les créances clients figurant à l'actif du bilan au 31 décembre 2019 seraient inférieures de 9 078 euros avec un impact, en conséquence, sur le résultat de la société.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01.01.2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous portons à votre connaissance l'appréciation suivante qui, selon notre jugement professionnel, a été la plus importante pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Chiffre d'affaires

Nos travaux ont notamment consisté à contrôler l'évaluation du chiffre d'affaires.

Nous avons ainsi :

- Contrôlé la cohérence du taux de marge sur l'exercice,
- Contrôlé le rapprochement du chiffre d'affaires comptabilisé avec le logiciel de gestion commerciale.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

SAS A.E.S SAINT PIERRE

*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
de l'exercice clos au 31.12.2019*

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Pierre, le 11 Mai 2020

Le Commissaire aux Comptes

**HP AUDIT
Frédéric HOAREAU**

**Frederic
HOAREAU**

Signature numérique de
Frederic HOAREAU
DN : cn=Frederic HOAREAU,
o=HP CONSEILS, ou,
email=fhoareau@hpconseils.
com, c=FR
Date : 2020.05.14 18:36:35
+04'00'



BILAN ACTIF

SAS AES SAINT PIERRE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

1 Euro

ACTIF

	Valeurs au 31/12/19		Valeurs au 31/12/18	
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	1 821	1 821		
Fonds commercial (1)	106 000		106 000	106 000
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels	7 383	1 164	6 220	1 432
Autres immobilisations corporelles	78 014	52 157	25 857	33 925
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes	9 600		9 600	
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 000		2 000	2 000
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	204 819	55 142	149 677	143 357
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	7 438		7 438	6 236
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients (3)	52 976		52 976	51 167
Clients douteux, litigieux (3)				
Personnel et comptes rattachés (3)				
Créances fiscales et sociales (3)	1 002		1 002	27 241
Groupe et associés (3)				901
Débiteurs divers (3)				
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	120 408		120 408	97 889
Charges constatées d'avance (3)	180		180	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	182 004		182 004	
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Écarts de conversion actif				

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)



BILAN PASSIF

SAS AES SAINT PIERRE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

1 Euro

PASSIF

CAPITAUX PROPRES

	Valeurs au 31/12/19	Valeurs au 31/12/18
Capital (dont versé : 0)	77 700	77 700
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	7 770	7 770
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	129 199	124 469
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	44 513	54 459
SITUATION NETTE	259 182	264 397
Subventions d'investissement	10 982	
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	270 164	264 397

AUTRES FONDS PROPRES

Produit des émissions de titres participatifs
Avances conditionnées

TOTAL AUTRES FONDS PROPRES

PROVISIONS

Provisions pour risques
Provisions pour charges

TOTAL PROVISIONS

DETTES (1)

Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		3 468
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Groupe et associés	139	511
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs	43 121	42 054
Fournisseurs, factures non parvenues		
Dettes fiscales et sociales	18 256	16 362
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	61 516	62 394
Écarts de conversion passif		
	331 681	

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

61 516

62 394



COMPTE DE RÉSULTAT

SAS AES SAINT PIERRE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

1 Euro

	Du 01/01/19 Au 31/12/19	% CA	Du 01/01/18 Au 31/12/18	% CA	Variation en valeur en %	
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	219 011	30	176 763	25	42 248	24
Production vendue (biens et services)	506 977	70	518 756	75	-11 779	-2
Montant net du chiffre d'affaires	725 988	100	695 519	100	30 469	4
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			1 676		-1 676	-100
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	2 517		2 451		66	3
Autres produits	9		15		-6	-39
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	728 514	100	699 661	101	28 854	4
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises	122 448	17	102 815	15	19 634	19
Variation de stocks	-1 202		-1 464		262	-18
Achats de matières premières et autres approvisionnements	306 520	42	301 731	43	4 789	2
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	108 833	15	104 269	15	4 564	4
Impôts, taxes et versements assimilés	6 028	1	8 913	1	-2 885	-32
Salaires et traitements	103 782	14	87 125	13	16 657	19
Charges sociales	23 017	3	25 654	4	-2 637	-10
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amort.	9 156	1	11 036	2	-1 879	-17
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.						
Dotations aux provisions						
Autres charges	10		3		7	251
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	678 592	93	640 080	92	38 512	6
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	49 922	7	59 580	9	-9 658	-16
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



COMPTE DE RÉSULTAT

SAS AES SAINT PIERRE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

1 Euro

	Du 01/01/19 Au 31/12/19	% CA	Du 01/01/18 Au 31/12/18	% CA	Variation en valeur en %	
Produits financiers						
De participation (3)						
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS						
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.						
Intérêts et charges assimilées (4)	21		181		-160	-88
Différences négatives de change						
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	21		181		-160	-88
RÉSULTAT FINANCIER	-21		-181		160	-88
RÉSULTAT COURANT avant impôts	49 901	7	59 400	9	-9 499	-16
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion	653		2 166		-1 513	-70
Sur opérations en capital			13 270	2	-13 270	-100
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	653		15 436	2	-14 783	-96
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	34		3 050		-3 016	-99
Sur opérations en capital			11 316	2	-11 316	-100
Dot. amortissements, dépréciations, prov.						
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	34		14 366	2	-14 332	-100
RESULTAT EXCEPTIONNEL	619		1 070		-451	-42
Participation des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices	6 007	1	6 011	1	-4	
TOTAL DES PRODUITS	729 167	100	715 097	103	14 071	2
TOTAL DES CHARGES	684 654	94	660 638	95	24 016	4
Bénéfice ou Perte	44 513	6	54 459	8	-9 946	-18

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

Annexe



SOMMAIRE DE L'ANNEXE

SAS AES SAINT PIERRE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

1 Euro

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Informations		
	Produites	Non produites	
		NS	NA
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	O		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	O		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			NA
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	O		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	O		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS			NA
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN			NA
CRÉDIT BAIL			NA
LOCATIONS			NA
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			NA
ÉCART DE RÉÉVALUATIONS			
Variations de la réserve spéciale de réévaluation			NA
Variations de la provision spéciale de réévaluation			NA
ÉTAT DES STOCKS			NA
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	O		
EFFETS DE COMMERCE			NA
ENTREPRISES LIÉES			NA
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	O		
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	O		
TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT			NA
TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES			NA
ACCROISSEMENT ET ALLÈGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS			NA
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	O		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	O		
CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI (CICE)			NA
LES ENGAGEMENTS			NA
DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES			NA
HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES	O		
LES EFFECTIFS			NA
CHIFFRE D'AFFAIRES, VENTILATION DE L'IMPÔT, INCIDENCE DES DISPOSITIONS FISCALES SUR CAPITAUX PROPRES			NA
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS			NA
TRANSFERTS DE CHARGES			NA
COMMENTAIRES			NA



1 Euro

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Ces comptes annuels ont été établis le 02/03/2020.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2019 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Install. et agenc. divers	5 à 10 ans
- Matér. de bureau et inf.	5 ans
- Matériels de transport	1 à 5 ans
- Mobiliers	4 ans

STOCKS

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



IMMOBILISATIONS CORPORELLES

SAS AES SAINT PIERRE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

1 Euro

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	107 821		
	Terrains				
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Inst. générales, agencés & aménagés construct.			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		1 508		5 876
		Inst. générales, agencés & aménagés divers	40 809		
	Autres immos corporelles	Matériel de transport	29 537		
		Matériel de bureau & mobilier informatique	7 669		
		Emballages récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				9 600
		TOTAL	79 522		15 476
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières		2 000		
		TOTAL	2 000		
		TOTAL GENERAL	189 343		15 476

CADRE B					
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL			
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL		107 821	
	Terrains				
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Inst. gal. agen. amé. cons			
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.			7 383	
		Inst. gal. agen. amé. divers		40 809	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport		29 537	
		Mat. bureau, inform., mobilier		7 669	
		Emb. récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes			9 600	
		TOTAL		94 998	
	Particip. évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts & autres immob. financières			2 000	
				2 000	
		TOTAL GENERAL		204 819	



AMORTISSEMENTS

SAS AES SAINT PIERRE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

1 Euro

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, développ.	TOTAL			
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	1 821		1 821
Terrains				
Constructions				
Sur sol propre				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outill. industriels	75	1 088		1 164
Inst. générales agencem. aménag.	23 427	3 961		27 388
Autres immob. corporelles	12 993	4 107		17 101
Mat. bureau et informatiq., mob.	7 669			7 669
Emballages récupérables divers				
TOTAL	44 165	9 156		53 321
TOTAL GENERAL	45 985	9 156		55 142

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS		DOTATIONS		REPRISES		Mouv. net des
AMORTISSABLES	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	amorts fin de l'exercice
Frais d'établissements						
A. Immob. incorpor. TOTAL						
Terrains						
Constr.	Sur sol propre					
	Sur sol autrui					
	Inst. agenc. et amén.					
Inst. techn. mat. et outillage						
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div					
	Matériel transport					
	Mat. bureau mobilier inf.					
	Emballages réc. divers					
TOTAL						
Frais d'acquisition de titres de participations						
TOTAL GÉNÉRAL						
Total général non ventilé						

CADRE C

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices

Montant net au début de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à étaler
Primes de remboursement des obligations



ACTIF CIRCULANT - CRÉANCES

SAS AES SAINT PIERRE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

1 Euro

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	2 000		2 000
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	52 976	52 976	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	827	827	
	Etat & autres Taxe sur la valeur ajoutée	175	175	
	coll. publiques Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)			
	Charges constatées d'avance	180	180	
TOTAUX		56 158	54 158	2 000
Notes	Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		



COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

SAS AES SAINT PIERRE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

1 Euro

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation		180
Financières		
Exceptionnelles		
	TOTAL	180



COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

SAS AES SAINT PIERRE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

1 Euro

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	777,00	100,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin d'exercice	777,00	100,00



ETAT DES DETTES

SAS AES SAINT PIERRE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

1 Euro

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	43 121	43 121		
Personnel & comptes rattachés	9 268	9 268		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	6 794	6 794		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée	1 527	1 527		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	666	666		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)	139	139		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)				
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	61 516	61 516		

Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés



COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

SAS AES SAINT PIERRE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

1 Euro

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	12 118
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	12 118



HONORAIRES COMMISSAIRE AUX COMPTES

SAS AES SAINT PIERRE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

1 Euro

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Exercice	Exercice N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :		
HP CONSEILS - 165 rue Marius et Ary Leblond 97410 Saint Pierre	4 000	4 400
TOTAL	4 000	4 400